

norable député de Queen, N.-E. (M. Freeman), que je vois à son siège maintenant, d'examiner le rapport de la marine au sujet des dépenses contingentes; et connaissant le ministre comme un apôtre des principes de tempérance, principes qu'il ne se contente pas d'appliquer à lui-même, mais qu'il veut appliquer aux autres—

Quelques DÉPUTÉS: Oh!

M. DAVIES (I.P.E.): Est-ce que je me trompe? Je suis ici depuis quatre ou cinq ans, et je dois à l'honorable ministre de dire que je lui ai entendu faire des discours, quelquefois de longs discours, s'efforçant de prouver que ses idées sur la question de tempérance devaient être appliquées au Canada.

M. FOSTER: Ces idées sont-elles différentes des vôtres?

M. DAVIES (I.P.E.): Ce n'est pas la question que nous discutons dans le moment. Il s'agit de savoir comment il applique ses principes lorsqu'il a le contrôle de l'argent du public. En examinant la liste des dépenses contingentes, j'ai trouvé le nom de Thomas Furlong, un nom qui ne nous est pas inconnu. J'ai vu vis-à-vis ce nom "subsidies," mot presque aussi élastique que le mot "contingences." A la page 147 du rapport du ministre, je vois une somme de \$266.26, pour des fournitures. Pas plus de renseignements. Je sais que M. Furlong fournissait du vin d'excellente qualité, du bon brandy.

Un DÉPUTÉ: Du vin sec.

M. DAVIES (I.P.E.): Oui, de ces vins-là aussi, et de l'excellente bière. Je poursuivis mes recherches un peu plus loin, mais comme le ministre de la marine est trop concis, j'ai cru devoir chercher des explications dans le rapport de l'auditeur général. Je trouvais que \$266.25 de l'argent du peuple avaient été dépensés pour acheter du brandy, du vin et des cigares. On trouvera cela à la page 358 du rapport de l'auditeur général. J'ai pensé que ce pouvait être quelque erreur et je signale la chose à l'honorable ministre afin qu'il puisse réprimander l'auditeur général d'avoir dit dans son rapport que l'apôtre de la tempérance de ce pays, en devenant ministre s'est approprié \$266 pour acheter du brandy et du vin. Je ne sais pas si ma mémoire est fidèle, si j'ai bien compris l'honorable député de Queen (M. Freeman), mais je crois qu'il a dit que tout homme qui offrait du vin à son voisin attaquait le moral de cet homme; et il déclara que l'on ne peut être chrétien s'il approuve, directement ou indirectement, ce qu'il a cru devoir appeler, ce maudit commerce. Comme l'honorable député est un des plus forts partisans de l'honorable ministre qui a dépensé l'argent public dans ce maudit commerce, dans le but d'approvisionner des steamers de brandy, de vin et de cigares—soulevant une tempête en mer—

M. FOSTER: C'était pour calmer une tempête.

M. DAVIES (I.P.E.): Le brandy, le vin et les cigares distribués par le ministre de la marine aux hommes et officiers—je suppose que c'était pour les officiers, car s'il l'avait distribué aux hommes de l'équipage ça aurait été du grog ordinaire. Tout ce que j'ai à dire à la Chambre, c'est que ce serait plus en rapport avec ses principes, si l'honorable ministre payait cela de sa poche.

M. FOSTER: Je ne fais jamais cela.

M. DAVIES (I.P.E.): Il préfère prendre l'argent du public; le peuple pourrait bien de pas être de cette opinion. J'aimerais que l'honorable ministre donnât quelque explication à la Chambre, et surtout à ses partisans de Queen, Nouvelle-Ecosse.

M. FOSTER: C'est sans doute la curiosité qui poussait l'honorable député. Ses remarques et sa conduite ressemblent beaucoup aux attaques dirigées contre mes principes de tempérance. Tous ses discours ce soir n'avaient pas tant pour but de condamner la dépense de l'argent public, que de dire que le monsieur qu'il a appelé l'apôtre de la

M. DAVIES

tempérance achète du brandy, du vin et des cigares pour les officiers de son ministère. Je n'ai autre chose à dire que ceci: le ministre de la marine et des pêcheries n'a acheté ni brandy, ni vin, ni cigares, et il n'a pas l'intention d'en payer de sa poche ou du trésor public. Mon honorable ami cite simplement de l'ancienne histoire.

M. DAVIES (I.P.E.): L'honorable ministre a expliqué la chose à la satisfaction de ses partisans. Je dois dire que la citation que j'ai faite est prise du rapport de George E. Foster, ministre de la marine et des pêcheries, que la dépense est faite dans son ministère et chargé par lui dans le rapport qu'il soumet à la Chambre.

M. FOSTER: Mon honorable ami devrait être assez honnête pour dire que ce rapport est pour l'année 1885-86, et que je n'ai pris la direction de ce ministère qu'au milieu de janvier 1886.

M. DAVIES (I.P.E.): L'honorable ministre dit-il que l'argent n'a pas été payé, veut-il dire que je n'étais pas exact en citant cet extrait de son rapport? Il n'y a pas de date, ni aucune explication quelconque. Je voudrais savoir si l'argent a été dépensé pour acheter du brandy, du vin et des cigares. Si l'honorable ministre croit régler l'affaire en disant que cela a été fait avant son entrée dans le ministère, il peut désavouer cette dépense et dégager sa responsabilité personnelle. Son accusation portant que j'étais animé par un sentiment de haine est tout à fait fausse. Il n'est pas dit dans le rapport, quand ces liqueurs furent achetées, personne ne pourrait dire si c'est par l'honorable ministre personnellement ou d'après son ordre.

M. FOSTER: Si mon honorable ami avait seulement dit que le rapport du ministre de la marine et des pêcheries, pour l'année 1886, contenait un compte de \$266 pour des liqueurs et qui n'avait pas dû être payé, en demandant des explications, il eût été parfaitement dans son droit. Mais ce n'est pas ce qu'il a fait, il a dit, et ses paroles sont dans les *Débats*, que cet apôtre de la tempérance, qui a cherché à imposer ses idées à la Chambre, c'est rendu coupable d'une inconscience très grave. Eh bien? Je laisse la chose à la Chambre. Mais lorsqu'il demande s'il convient de dépenser l'argent public de cette manière, c'est une chose différente. S'il veut se lever et dire qu'il n'est pas prêt à accepter ma parole, je le laisse libre de le faire. S'il veut un démenti explicite, je le lui donne maintenant. Je n'ai jamais acheté aucune liqueur d'une nature enivrante, depuis que je suis le ministre de la marine et des pêcheries, ni ai-je autorisé aucun achat de ce genre pour le service de la marine.

M. DAVIES (I.P.E.): Jusqu'à présent cette réponse est satisfaisante; mais l'honorable ministre a oublié le fait qu'il a payé ce compte depuis qu'il est ministre.

M. FOSTER: Je n'admets pas ce fait.

M. DAVIES (I.P.E.): Le nie-t-il.

M. FOSTER: L'honorable député sait aussi bien que moi que le compte date du 1er juillet 1885 jusqu'au 1er juillet 1886, et je ne suis entré dans le département qu'en janvier 1886. Je demanderai à mon honorable ami maintenant, de me rendre justice en déclarant à la Chambre et au pays qu'il avait tort de m'accuser d'inconscience.

M. DAVIES (I.P.E.): Très bien, si l'honorable ministre dit qu'il n'a pas payé ce compte depuis qu'il a pris la direction du ministère.

M. WHITE (Cardwell): Comment aurait-il pu ne pas le payer.

M. DAVIES (I.P.E.): Je veux savoir si l'honorable ministre nie le fait, dans ce cas je serai prêt à avouer que j'avais tort.

M. McLELAN: Cette dépense fut encourue pendant que j'avais la direction du ministère, et fut payée par mon ordre.